

Évaluation du français et de l'histoire-géographie au baccalauréat professionnel

Arrêté du 3 août 1995 modifié par l'arrêté du 24 juillet 1997

B.O. n° 33 du 14 septembre 1995 et n° 34 du 2 octobre 1997

J.O. des 11 août 1995 et 24 juillet 1997

Article premier – La définition de l'évaluation du français et connaissance du monde contemporain figurant en annexe des arrêtés susvisés correspondant au baccalauréat professionnel, sections :

Construction et réparation en carrosserie ;

Maintenance de l'audiovisuel électronique ;

Maintenance réseaux, bureautique, télématique ;

Bâtiment : étude de prix, organisation et gestion de travaux ;

Equipements et installations électriques ;

Productique mécanique ;

Productique matériaux souples ;

Industries chimiques et de procédés ;

Productique bois ;

Travaux publics ;

Bio-industries de transformation ;

Energétique ;

Définition de produits industriels ;

Structures métalliques ;

Bois-construction et aménagement du bâtiment ;

Maintenance des appareils et équipements ménagers et de collectivités ;

Construction, bâtiment, gros oeuvre ;

Maintenance des systèmes mécaniques automatisés ;

Maintenance automobile ;

Maintenance et exploitation des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins ;

Artisanat et métiers d'art ;

Hygiène et environnement ;

Aménagement-finition ;

Mise en oeuvre des matériaux ;

Plastiques et composites ;

Bâtiment : métal-aluminium-verre-matériaux de synthèse ;

Industries graphiques (impression) ;

Industries graphiques (préparation de la forme imprimante) ;

Vente-représentation ;

Bureautique ;
Restauration ;
Commerce-services ;
Logistique et transport ;
Cultures marines ;
Services (accueil, assistance, conseil) ;
Métiers de l'alimentation,

est abrogée et remplacée par la définition figurant en annexe du présent arrêté.

La disposition relative à l'organisation de l'épreuve en deux sous-épreuves distinctes et séparées dans leur déroulement entrera en vigueur à la session de juin 1996. Les autres dispositions s'appliqueront à la session de juin 1998.

Art. 2 – Le directeur des lycées et collèges est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Nota. - Le présent arrêté et son annexe seront publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale en date du 14 septembre 1995, vendu au prix de 14 F, disponible au Centre national de documentation pédagogique, 13, rue du Four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'arrêté et son annexe seront distribués par les centres précités.

Annexe

(modifiée par l'arrêté du 24 juillet 1997)

L'épreuve de français et d'histoire géographique du baccalauréat professionnel est organisée en deux sous-épreuves séparées dans leur déroulement : une sous-épreuve de français et une sous-épreuve d'histoire géographique, correspondant chacune à une unité. L'épreuve est affectée du coefficient 5.

I - SOUS-ÉPREUVE DE FRANÇAIS - COEFFICIENT 3

Forme ponctuelle : sous-épreuve écrite, durée 2h30

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de

communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

Forme contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalents. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc...

Situation A

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou synthétiser.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches; prises de notes
- supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture; synthèse d'une activité de lecture

Situation B

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel; fiche de présentation d'un produit; rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents; lettre, articles; argumentation à partir d'un dossier
- supports fictionnels/littéraires : commentaire de lettre, d'images; argumentation à partir d'une lecture.

Situation C

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral.

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe

Situation D

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer.

b) exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche...)
- participation à un débat
- participation à une réunion
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise)

II - SOUS-ÉPREUVE D'HISTOIRE, GÉOGRAPHIE - COEFFICIENT 2

Forme ponctuelle : épreuve écrite, durée 2 heures

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe de terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(ent).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

Forme contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

Objectifs

Les différentes évaluations visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents,
- établir des relations entre ces documents,
- utiliser des connaissances sur le programme,
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale baccalauréat professionnel. Chaque situation d'évaluation est écrite et dure (environ) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion (s) qui s'y rapporte (ent).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.